

Annexe 2 – Règlement administratif Fonds Maribel Social CP329

Documents	Date de remise	Délai 1	Délai 2	Délai 3	Délai 4
ENGAGEMENT					
1. Fiche d'identification code 001	Dans les 15 jours qui suivent l'engagement	Du 16 ^e au 30 ^e jour, suspension de la subvention et remboursement dès réception	Du 31 ^e au 60 ^e jour, suspension de la subvention et remboursement après le décompte annuel	Plus de 60 jours, subvention à partir de la réception et solde non remboursé	Plus de 6 mois, subvention définitivement perdue
2. Attestation Maribel Social code 002					
3. Copie du contrat					
GESTION COURANTE					
4. Documents contrats et annexes codes 003-004-005	Dans les 15 jours qui suivent la modification	Du 16 ^e au 30 ^e jour, suspension de la subvention et remboursement dès réception	Du 31 ^e au 60 ^e jour, suspension de la subvention et remboursement après le décompte annuel	Plus de 60 jours, subvention à partir de la réception et solde non remboursé	Plus de 6 mois, subvention définitivement perdue
5. Fiches de paie et justificatifs	Le 15 du mois qui suit le mois écoulé	A défaut, avis de suspension de la subvention jusqu'à la réception et remboursement du solde dans les 2 mois	Deux mois après la date de remise, avis de suppression de la subvention jusqu'à la réception (1 mois entamé est 1 mois de suppression)	Six mois après la date de remise, subvention définitivement perdue	
6. Rapport Annuel code 007	Le 31 mars de l'année qui suit l'année écoulée	A défaut, avis de suspension de la subvention jusqu'à la réception et remboursement du solde dans les 2 mois	Deux mois après la date de remise, avis de suppression de la subvention jusqu'à la réception (1 mois entamé est 1 mois de suppression)	Six mois après la date de remise, subvention définitivement perdue	
7. Décompte Annuel code 008	a) Réception du document signé le 31 mai de l'année qui suit l'année écoulée	A défaut, avis de compte soldé sans modification possible			
	b) Remboursement du solde dû au Fonds le 30 juin de l'année qui suit l'année écoulée	A défaut, subvention suspendue jusqu'à remboursement et réajustée après le décompte annuel	Deux mois après l'avis, subvention supprimée jusqu'à remboursement	Plus de 6 mois après l'avis, subvention définitivement perdue	